CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes 1 10 57

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

OBJET : Délégation officielle à Cracovie (Pologne) - hiver 2017/2018 - Autorisations de mandats spéciaux

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Affaires Internationales et Européennes - Interventions humanitaires, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La zone de l'action est Cracovie, en Pologne.

Le thème de l'intervention est l'Attractivité du Territoire de Provence

Le rapport numéro 60 du 15 septembre 2017 de la commission permanente :

- autorisait la Présidente du Conseil départemental à se déplacer en Pologne accompagnée d'une délégation du Conseil départemental, en hiver 2017 / 2018, afin de prospecter des opportunités de coopération dans les domaines du devoir de mémoire, de la culture, de la francophonie, de l'éducation et de l'attractivité du territoire de Provence,
- reconnaissait l'intérêt départemental de ce déplacement,
- validait la composition prévisionnelle de principe d'une délégation,
- validait le principe de présentation d'un prochain rapport en commission permanente portant confirmation de la date de la mission, de la composition précise de la délégation, des modalités de prise en charge des frais afférents, ainsi que la délivrance de mandats spéciaux aux membres de la délégation qui participeront à ce déplacement,
- validait les modalités de prise en charge par la collectivité des dépenses inhérentes aux déplacements des élus et des agents de la Collectivité, ainsi que des personnalités qualifiées invitées.

Et renvoyait à une prochaine CP la précision de la composition de la délégation et l'autorisation donnée à la Présidente de la collectivité de signer les mandats spéciaux nécessaires au déplacement des élus et des invités se déplaçant à Cracovie.

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous propose de m'autoriser :

- à signer les mandats spéciaux nécessaires aux invités et élus de la collectivité qui participeront à ce déplacement, jusqu'à concurrence de 25 membres, selon la répartition suivante.
 - o Jusqu'à 9 élus,
 - o Jusqu'à 10 invités,
 - o Jusqu'à 6 agents,

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL